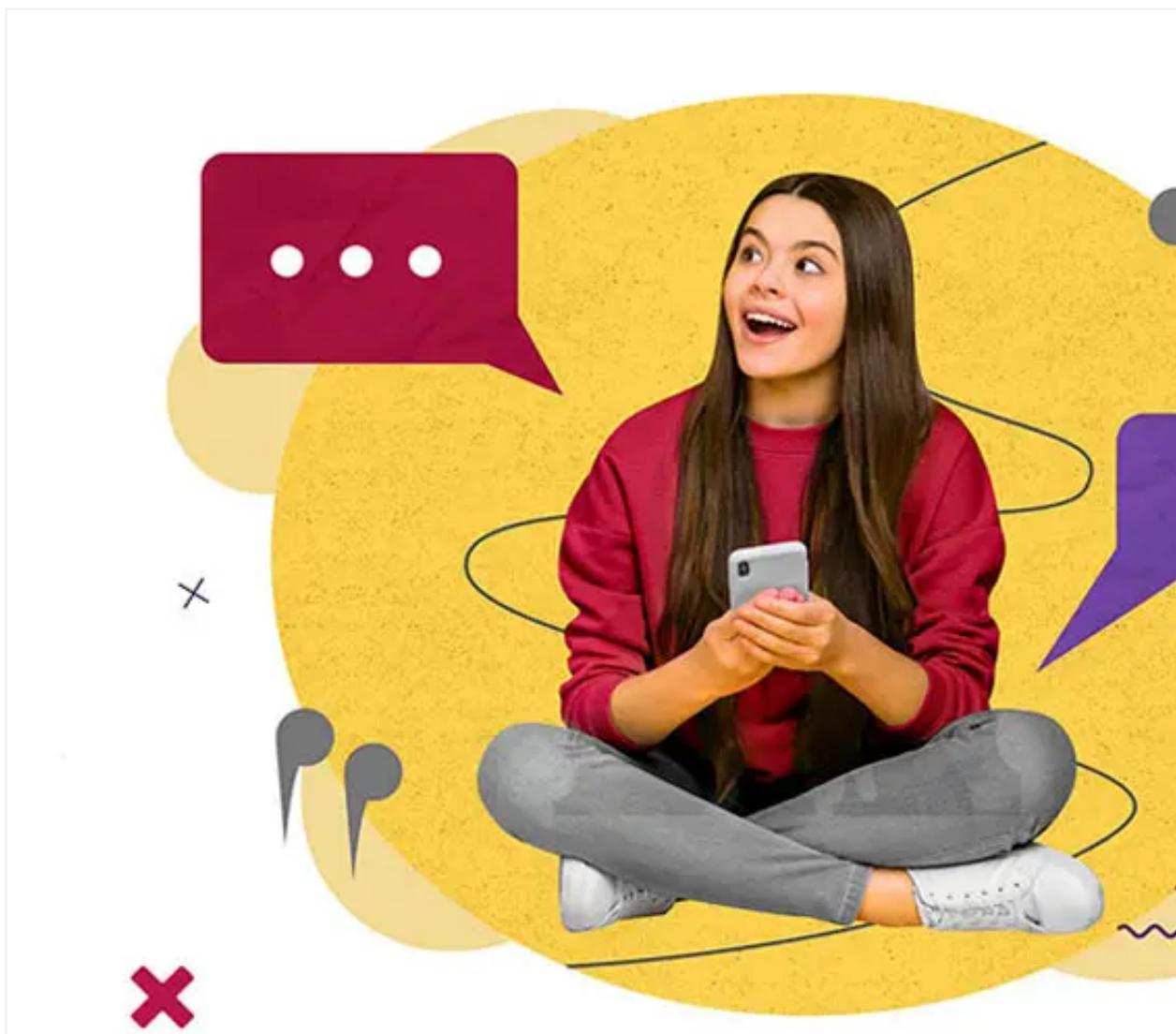


Protéger les mineurs en ligne : oui, c'est possible

AFNOR publie, dans la collection AFNOR Spec, un guide de bonnes pratiques pour protéger les mineurs sur les réseaux sociaux. Un document très attendu.

Publié le 24/11/2023



A quel âge les enfants mettent-ils le pied sur les réseaux sociaux ? A 13 ans, limite d'âge des plateformes ? A 15 ans, comme l'appelle de ses vœux la nouvelle réglementation française ?



Le visionnage de cette vidéo peut entraîner le dépôt de cookies par le vendeur ou la plateforme à laquelle vous serez dirigé. Compte tenu du refus du dépôt de cookies que vous avez accepté, nous ne pouvons pas continuer à afficher cette vidéo. Cliquez sur le bouton ci-dessous pour lancer la lecture de cette vidéo.

Lancer la vidéo

Bien sûr que non. C'est à huit ans et demi, qu'ils s'inscrivent pour la première fois sur les plateformes de données de la CNIL. Face aux risques bien réels qu'ils encourent, un collectif piloté par la plateforme Yubo, a publié un guide listant des bonnes pratiques pour les protéger.

Ce travail en équipe est important, car c'est le sujet par excellence qui souffre de la complexité. Comment doit protéger les enfants en ligne ? Les parents ? Les Etats ? Les plateformes ? Les jeux vidéo ? Comment les responsabiliser ? Publié le 23 novembre 2023 et [consultable gratuitement ici](#) , le guide propose des éléments de réponse. Sharone Franco, directrice juridique et affaires publiques, a [aperçu en vidéo ici](#) . Le guide, qui sera bientôt traduit en anglais, est divisé en trois parties :

- **Vérification des comptes**
- **Détection, modération et signalement**
- **Transparence et sensibilisation**

Il se termine par un rappel complet du cadre juridique. Ce cadre étant très évolutif, une mise à jour sur cette partie sera effectuée sous dix-huit mois. Le guide repère un premier écueil pour les plateformes de jeux vidéo si l'on ne parvient pas à les identifier. Mais ce n'est pas le seul défi pour les plateformes : être capable de modérer les usages, de signaler au plus vite les dérives, de sensibiliser l'équipe de modération ou encore de respecter le cadre réglementaire de leur pays. Un terrain complexe.

Mineurs et réseaux sociaux : le cyber-harcèlement et la protection des données

Le défi est donc immense. Et il s'ancre dans un contexte sociétal particulièrement complexe. Ce thème a été rappelé en introduction d'un webinaire organisé le 23 novembre 2023 à Paris par le Groupe AFNOR.

rappelle, en introduction d'une rencontre organisée le 23 novembre 2023 à Paris par Samuel Comblez, directeur des opérations d'E-Enfance (3018), une association reconnue
« Aujourd'hui, le cyber-harcèlement tue. Il faut le dire comme ça. 20 % des familles sont à risque. Et en tant que psychologue, je peux affirmer que les mineurs ne vont pas bien. Beaucoup de réseaux sociaux, mais on compte 40 % de tentatives de suicide supplémentaires depuis covid-19, chez les filles en particulier. »

Samuel Comblez donne un autre chiffre : *« A l'âge de 5 ans et 10 mois, les enfants commencent à utiliser leurs parents. Un an plus tard, ils y vont tout seuls et sans demander d'autorisation à leurs parents. C'est un réjouissement que le groupe emmené par AFNOR, dont il a fait partie, ait réussi en l'espace de 5 ans après la naissance de Facebook »* à proposer ce premier guide. Dressant un parallèle avec le permis de conduire, puis le code de la route, avaient fait leur apparition les premières voitures. Sans parler des ceintures de sécurité à l'arrière ! *« Nous avons réalisé des choses concrètes, avec le groupe AFNOR pour accoucheur »,* résume-t-il.



AFNOR Spec 2305 : un tour de table représentatif

Une réalisation dont la vocation est de bénéficier à tous les éditeurs de plateformes, main à la pâte (Yubo et Meta). *« Ce document nous permettra, à tous, de sécuriser nos utilisateurs. Le bon tour de table, a rappelé Sharone Franco, pour Yubo. Nous avons travaillé main à la pâte avec nos fournisseurs de solutions de sécurité comme Bodyguard, institutionnels, associations. Nous avons vu des progrès technologiques très rapides, en matière d'intelligence artificielle notamment. Ce qui nous a permis d'être à l'aise et d'avoir aimé avoir entre les mains quand nous avons lancé Yubo. »* Parmi les acteurs mobilisés figurent également l'ARCOM.

Ce document tombe à point nommé. Le 20 novembre 2023, le comité judiciaire du Sénat a rendu un avis sur la responsabilité des plateformes en matière de protection des mineurs en ligne.

trois dirigeants de plateformes à une audition sur l'exploitation des mineurs en ligne *s'autoréguler, au détriment de nos enfants* », a lancé le sénateur qui mène cette fronde. L'exécutif européen a annoncé début novembre 2023 deux nouvelles demandes d'interdiction de TikTok, dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA). Les deux plateformes ont pris des mesures qu'elles ont prises pour protéger les mineurs, en particulier concernant la santé mentale.

Les contributeurs

[AFNOR](#) – [BODYGUARD](#) – [DAILYMOTION](#) – [E-ENFANCE](#) – [META](#) – [MYM](#) – [POINT DE CONTACT](#) – [SORARE](#) – [TRALALERE](#) – [YOTI](#) – [YUBO](#)

JE CONSULTE L'AFNOR SPEC 2305

